



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 65041

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les préoccupations du syndicat des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs de Haute-Savoie. Ce syndicat demande notamment la parution des décrets sur l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, la revalorisation de l'AMK, l'aide à la télétransmission alignée sur les véritables coûts et l'application immédiate de la nouvelle nomenclature dans son ensemble. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre a reçu en avril dernier les syndicats représentatifs des masseurs-kinésithérapeutes libéraux. Il a bien pris note de leurs revendications tarifaires et leur a précisé que la négociation qui s'engagerait devrait également promouvoir la maîtrise médicalisée des dépenses. Des négociations conventionnelles ont été engagées depuis, portant notamment sur la nomenclature et les déplacements. Elles sont encore en cours. Le ministre précise que la création d'un ordre des kinésithérapeutes fait l'objet d'une concertation avec les services de la direction générale de la santé, de façon à ce que le Conseil d'État puis être saisi rapidement du décret d'application permettant la tenue des élections.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65041

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4963

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9802